

**ARRÊTE PORTANT MISE A JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE GERDE
N°2020-002**

Le Président,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153-60, R. 153-18 ;

Vu les pièces relatives aux annexes figurant au plan local d'urbanisme de la commune de Gerde approuvé le 15 septembre 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°76-2020-0657 du 4 août 2020 portant création d'une zone de présomption de prescription archéologique (ZPPA) sur la commune de Gerde ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Le plan local d'urbanisme de la commune de Gerde est mis à jour à la date du présent arrêté.

La présente mise à jour a pour objet l'actualisation suivante des pièces intéressées du plan local d'urbanisme :

a.) Pièce 0 – Pièces Administratives
Intégration du présent arrêté

b.) Pièce 4 – ANNEXES :

Mise à jour du sommaire

Création d'une pièce 6 – arrêté préfectoral et plan de la ZPPA sur la commune de Gerde

ARTICLE 2 : La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public, à savoir :

- au service commun ADS de la communauté de Communes de la Haute Bigorre,
- en mairie de Gerde
- à la préfecture des Hautes-Pyrénées,
- à la direction départementale des Territoires,

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Gerde et à l'Hôtel de Ville de Bagnères de Bigorre, siège social de la Communauté de Communes de la Haute Bigorre, pendant une période minimale d'un mois.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera adressé :

- à Monsieur le Préfet
- à Monsieur le Directeur Départemental des Territoires

Bagnères de Bigorre, le 22 septembre 2020

Le Président,
Jacques BRUNE



Accusé de réception en préfecture
065-246500482-20200922-ARR_2020_002-
AR
Date de télétransmission : 23/09/2020
Date de réception préfecture : 23/09/2020